



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 24

ARBITRES EN RESERVE DU WEEK-END DU 15 & 16/02/2020

- **D2** : KHALDI Kamal
- **D3** : CHEVAL ALBERT Fanny

REUNION DE LA C.D.A. DU 30/01/2020

Présents : BRET, BRUNEL, GRUAU, KLEIN, LE JEUNE, MARLHIN, MARTIN, MILHAN, MOUSTIER, POMMIER, RIPERT, VIALLET. MLYNARCZYK

Début de la séance à 19h30.

- Informations diverses par le Président
- Situation de certains arbitres
- Présentation du fonctionnement pour les futurs dossiers médicaux (une réunion s'est tenue ce lundi 03/02/2020)
- Retour sur la formation initiale adultes et informations diverses par le CTDA R. VIALLET
- Point sur les tutorats effectués depuis le début de la saison
- Situation sur le foot entreprise et proposition des désignations pour les finales Futsal par M. POMMIER
- Situation sur différents dossiers Commission de Discipline et commission d'appel par F. KLEIN et A. LE JEUNE
- Point sur le secteur Désignations par C. GRUAU, A. MARLHIN, A. MARTIN, M. POMMIER... (A. MLYNARCZYK reprenant du service en U18)
- Point sur les Observations adultes et jeunes par V. BRET

Un tour de table est fait

Fin de la séance 22h00.

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La CDA vous informe que 2 matinées de formation pour les jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 ont été programmées le :

- **Samedi 22 février 2020, de 8h30 à 13h00 (Stade de Jossols à DAVEZIEUX)**
- **Samedi 29 février 2020, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique de CRUAS)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, une application stricte du règlement intérieur sera effectuée.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique

- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Informations diverses et bilan général
- Clôture de la matinée de formation

Les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2019/2020 ne sont pas concernés.

Prévoir un nécessaire de prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi qu'un nécessaire de toilette. Cet avis tient lieu de convocation.

STATUT DES EDUCATEURS - ENCADREMENT DES EQUIPES -

La C.D.A. vous informe de la nomination des éducateurs suivants :

- FC SALAISE, U.15.D.1, PERONI Damien, BMF, licence n° 2 548 610 340.
- FC PORTOIS, U.15.D.2, BERTRAND Olivier, BE1, licence n° 2 529 413 854.
- FC PORTOIS, U.18.D.2, MESPLES Steve, CFF3, N° licence 2 520 348 079.
L'intéressé bénéficie d'une dérogation, est inscrit au CFF1 et 2 et a déjà obtenu une attestation début janvier (lettre d'engagement reçue le 17/01/2020).

Les changements des éducateurs précités sont appliqués à partir du 24/01/2020.

Vous pouvez télécharger la nouvelle liste mise à jour le 23/01/2020 sur le site du District.

FORMATION INITIALE CANDIDATS JEUNES ARBITRES

Nous vous rappelons qu'une Formation Initiale Candidat Jeune Arbitre est prévue à CHATUZANGE LE GOUBET aux dates suivantes :

- Lundi 24 au Jeudi 27 Février 2020 (séance N°1 à 6 – en internat)
- Vendredi 13 Mars 2020 (séance N°7 – en soirée)

Il ne reste que quelques places de disponibles !

Vous trouverez le dossier d'inscription sur le lien suivant :
<https://drome-ardeche.fff.fr/liste-des-formations-arbitres/>

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre *Roland VIALLET (CTDA)*
au 06.15.60.01.54

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES

Dernière date pour les arbitres Adultes pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques :
Le Vendredi 13 mars 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application

est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).

Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.

Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).

Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

PRECISIONS (cas concret) :

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge). De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu. A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès.

De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1^{er} juillet 2019.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).

PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2^{ème} ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre au minimum **une heure avant le coup d'envoi.**
- la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de CONSULTER tous les vendredis soirs et les samedis matins, le site internet du District afin de prendre connaissance des dernières informations (reports de rencontres, décisions intempéries...).
- **Mois de janvier** : Attention aux désignations futsal, plusieurs journées sont programmées tout au long du mois de janvier 2020.
- La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.
- La C.D.A. vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le mercredi soir et non plus le jeudi. Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.
- **Certificats médicaux** : La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

DESIGNATIONS ARBITRES ET DELEGUES PLATEAUX FUTSAL DU 16/01/2020

Féminines U18 - 2ème journée du 16/02/2020 Féminines Seniors – Finale du 16/02/2020

Dimanche 16/02/2020 - MATIN (Présence 8H45) - Filles U18 – 2ème journée					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
Charmes sur Rhône Gymnase à côté du stade	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	U18 Filles

Dimanche 16/02/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - Filles - Finale					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
Charmes sur Rhône Gymnase à côté du stade	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	Seniors Filles

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.
- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement
- Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 10 m)
Carton Jaune = 2 minutes dehors

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.
Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la C.D.A. afin d'éviter les déplacements inutiles.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être

justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée.

Le règlement intérieur sera appliqué.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

L'ensemble des informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

FEVRIER 2020

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 29 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

ATTENTION - FMI - MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un mail au District et d'appeler la permanence du week-end.

CARNET ROSE

La C.D.A. est heureuse de vous annoncer la naissance de Léonie, fille de notre arbitre Marc DUPUIS, et lui adresse ses félicitations aux parents ainsi qu'une bonne santé à leur petite.

COURRIERS DES ARBITRES

- CHABBAT Maurice : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BOURA Yssoufi : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DIF Ouadeh : Indisponibilité du week-end du 8 & 9 /02/2020, lu et noté
- BENDJEDDA Hakim : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- VIALATTE Bruno : Certificat Médical, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement
- TOURELLE Cyril : Absence pour raisons professionnelles justifiée au dernier test TAISA, lu et noté
- KERBOGOSIAN Pierre : Courriel sur la rencontre D1 du 02/02/2020, lu et noté
- MICHEL Sébastien : Rapport circonstancié de la rencontre D2 du 02/02/2020, lu et noté
- AURIC Frédéric : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- COISSARD Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DJERIDI Idriss : Rapport circonstancié de la rencontre D3 du 02/02/2020, lu et noté

COURRIERS DES DELEGUES

- BUISSON André : Courriel sur la prestation de l'arbitre en D4 du 02/02/2020, lu et noté, nous faisons suivre votre courriel à l'intéressé

COURRIERS DES CLUBS

- U. MONTILIENNE S. : Changement d'horaire en U15 D2 du 01/02/2020, lu et noté
- FELINES ST CYR PEAUGRES : Demande d'arbitre en seniors D5 du 09/02/2020 + toutes les rencontres des deux équipes D5, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- FR ALLAN FOOT : Demande d'arbitre en seniors D5 du 09/02/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- F.C. DU CHATELET : Demande d'arbitres pour toutes les rencontres en seniors D5 , lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- U.S. ST MARTINOISE : Courriel sur la prestation de l'arbitre en D4 du 02/02/2020, lu et noté, nous faisons suivre votre courriel à l'intéressé
- F.C.HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE : Courriel sur la prestation de l'arbitre en U18 D4 du 02/02/2020, lu et noté, nous faisons suivre votre courriel à l'intéressé
- AV.S. SUD ARDECHE : Courriel sur une sanction administrative en U18 D4 du 02/02/2020, lu et noté
- U. MONTILIENNE S. : Attestation de présence de leur arbitre DADDA Djillali le vendredi 13 mars 2020 pour effectuer le questionnaire sur les connaissances théoriques, lu et noté

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT